



# **AUDIENCE SOLENNELLE** **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE** **STRASBOURG** **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Tribunal administratif de Strasbourg a tenu le 8 février 2023 son audience solennelle.

Le président de la juridiction a présenté le bilan de l'année écoulée et dressé la feuille de route pour 2023.

Contacts presse :

**CLAIRE ANDRES-  
KUHN**

[communication.ta-  
strasbourg@juradm.fr](mailto:communication.ta-strasbourg@juradm.fr)

03 88 21 23 26

**LAETITIA  
KALT**

[communication.ta-  
strasbourg@juradm.fr](mailto:communication.ta-strasbourg@juradm.fr)

03 88 21 23 50

## **Audience solennelle au tribunal administratif de Strasbourg : tour d'horizon et horizons**

Le tribunal a tenu son audience solennelle ce mercredi 8 février 2023, renouant ainsi avec une tradition qui avait été suspendue par les contraintes sanitaires et qui est l'occasion de réunir des personnalités civiles, militaires et judiciaires du ressort.

Le président du tribunal, **Xavier Faessel**, a tout d'abord présenté l'activité du tribunal et les dynamiques qui la structurent. Il a confirmé que la tendance est à l'augmentation du nombre de dossiers enregistrés (8 547 affaires en 2022), hausse qui concerne principalement le droit des étrangers et les contentieux sociaux, mais également le droit de l'environnement et de l'urbanisme. Il a salué le travail de l'ensemble des membres de la juridiction qui œuvrent à la réduction des stocks et des délais de jugement. A cet égard, le délai moyen de jugement des affaires ordinaires (c'est-à-dire hors affaires urgentes) a été ramené de seize à quatorze mois.

Le président a encore rappelé que le tribunal s'attache à s'inscrire de façon large dans la vie de la cité, que ce soit en organisant des rendez-vous d'échange sur une thématique de contentieux (les « Mercredis du tribunal administratif »), en accueillant de nombreux stagiaires (étudiants, collégiens d'établissements en zone d'éducation prioritaire, avocats ou fonctionnaires en formation, etc.), en participant à des enseignements universitaires ou à des structures de collaboration avec les avocats.

C'est d'ailleurs dans cette perspective d'ouverture que **Jean-François Lafaix**, professeur de droit public à l'université de Strasbourg, a été invité à prendre la parole pour revenir sur l'arrêt Blanco, rendu par le tribunal des conflits en 1873, traditionnellement présenté comme la pierre de fondation du droit administratif et dont le 8 février 2023 marque précisément le cent-cinquantenaire.

Enfin, Maître **Sandrine Chebbale**, avocate au barreau de Strasbourg, a eu carte blanche pour évoquer sa perception praticienne de la justice administrative, soulignant ainsi que les avocats ont, avec les magistrats et greffiers, vocation à concourir ensemble à la bonne marche de la justice.